conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830



Date de révision : 05/07/2016 Version 16.1

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit : 952

Nom du produit : THIOCYANATE DE POTASSIUM 20%

Numéro d'enregistrement Ce produit est un mélange - numéro d'enregistrement REACH : voir

REACH: paragraphe 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées : Réactif pour analyses

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Laboratoires Dujardin-Salleron 37210 Noizay France Tél. +33 (0)2 47 25 58 25

courriel: info@dujardin-salleron.com - site: www.dujardin-salleron.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence INRS: +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance/du mélange

Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique (EUH032)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Pictogrammes de danger et mention d'avertissement : aucun

Mentions de danger et Informations additionnelles sur les dangers :

EUH032 En contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

2.3 Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique : Solution aqueuse

3.1 Substance: non applicable

3.2 Mélange :

Composants considérés comme non dangereux étant donné les concentrations mises en œuvre (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration):

Potassium Thiocyanate (≥ 19% - < 21%)

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
333-20-0	206-370-1	01-2119543697-26-XXXX	Toxicité aigüe (par voie orale), Catégorie 4, H302 Toxicité aigüe (par voie cutanée), catégorie 4, H312 Toxicité aigüe (par inhalation), catégorie 4, H332 Dangers pour le milieu aquatique - danger chronique, Catégorie 3, H412 EUH032

Pour le texte complet des Phrases-H et EUH mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Faire respirer de l'air frais. Si les troubles persistent, consulter un médecin

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 952

Nom du produit : THIOCYANATE DE POTASSIUM 20%



V 16.1

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau: Rincer abondamment à l'eau. Retirer immédiatement les vêtements souillés

En cas de contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: Rincer soigneusement la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de malaise, consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Nausée, vomissements, troubles du rythme cardiaque, perte du réflexe de redressement ataxie, spasmes, agitation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau, dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible

En cas d'incendie, risque de dégagement d'oxydes azotés (NOx) de monoxyde (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂), d'oxydes de soufre (SOx), d'acide cyanhydrique (HCN).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés. *Information supplémentaire*

Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans le milieu naturel et les égouts.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes : Éviter le contact avec la substance. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes : Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter les résidus dans les égouts, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer les siphons. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant par exemple le Trivorex ® (PREVOR). Evacuer pour l'élimination. Nettoyer la zone contaminée.

6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette

Assurer une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit: 952

Nom du produit : THIOCYANATE DE POTASSIUM 20%



V 16.1

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains et le visage après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Température de stockage : + 15°C à +25°C

Conserver les récipients bien fermés, éloignés des acides, dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle

Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité

Protection des mains

contact total: Matière des gants: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,11 mm Temps de pénétration : > 480 min

contact par éclaboussures Matière des gants : Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,11 mm
Temps de pénétration : > 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374

Autres équipement de protection

Porter un vêtement de protection chimique, pourvu d'un marquage CE.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire pour les opérations pouvant produire des aérosols.

Type de filtre recommandé: P2

L'entreprise doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme solution aqueuse.

Couleur incolore.

Odeur pas d'information disponible.

Seuil olfactif non applicable. pH (sol. à 50 g/l) 5,3-8,5 à 20°C.

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 952





V 16.1

Point de fusion (substance) 175°C.

Point d'ébullition pas d'information disponible.
Point éclair pas d'information disponible.
Taux d'évaporation pas d'information disponible

Inflammabilité (solide, gaz) voir Température d'auto-inflammabilité ci-dessous.

Limite d'explosivité, inférieure pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure pas d'information disponible.
Pression de vapeur pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative pas d'information disponible.
Densité relative pas d'information disponible.

Hydrosolubilité 208 g/l à 20°C.

Coefficient de partage n- octanol/eau pas d'information disponible.

Température d'auto-inflammabilité pas d'information disponible.

Température de décomposition pas d'information disponible.

Viscosité, dynamique pas d'information disponible.

Propriétés explosives non explosif.

Propriétés comburantes non

9.2 Autres données

Densité apparente pas d'information disponible.
Indice de réfraction pas d'information disponible.
Constante de dissociation pas d'information disponible.
Tension de surface pas d'information disponible.
Constante d'Henry: pas d'information disponible.

9.3 Autres informations

Aucune information additionnelle disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir ci-dessous

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir vivement avec les acides et les oxydants forts, avec dégagement d'acide cyanhydrique (gaz très dangereux).

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information additionnelle disponible

10.5 Matières incompatibles

Acides, oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: voir paragraphe 5.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit: 952





V 16.1

Mélange

Aucune donnée quantitative disponible.

Substance

Potassium Thiocyanate (333-20-0)

Toxicité aigüe par voie orale DL50 rat oral 854 mg/kg (TOXNET) Classé comme nocif en cas d'ingestion Toxicité aigüe par inhalation Classé comme nocif par inhalation Irritation de la peau

Classé comme nocif par contact cutané.

Irritation des yeux

Non classé comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Pas d'effet connu

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique / répétée

Provoque une irritation pulmonaire et une toux en cas d'inhalation.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité / Génotoxicité Pas d'effet connu

Cancérogénicité Pas d'effet connu Toxicité pour la reproduction Pas d'effet connu Pas d'effet connu. Danger par aspiration

11.2 Informations supplémentaires

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 12. Informations écologiques

Mélange

Aucune donnée quantitative disponible.

Substance

Potassium Thiocyanate (333-20-0)

Écotoxicité

Toxicité aigüe à court terme pour le poisson

CL50 Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel): 11 mg/l 96h (ECOTOX Database)

Toxicité chronique à long terme pour le poisson CL50 - EC50 - espèce - temps d'exposition

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 Daphnia magna: 2,8 mg/l 96 h (ECOTOX Database)

Toxicité aigüe à court terme pour les algues CL50 - EC50 - espèce - temps d'exposition

Aucune donnée disponible Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB Voir section 2.3

Autres effets néfastes

La substance est classée comme nocive pour les organismes aquatiques, entrainant des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques supplémentaires

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs

Aucune donnée disponible

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit: 952

Nom du produit : THIOCYANATE DE POTASSIUM 20%



V 16.1

d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID) Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport

14.1 - 14.6 routier.

Transport aérien (IATA)Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport

14.1 - 14.6 aérien.

Transport maritime (IMDG)Ce mélange n'est pas soumis aux réglementations pour le transport

14.1 - 14.6 maritime.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans rapport

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe risque aquatique (WGK) Pas de donnée disponible

Restrictions professionnelles Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au

travail et la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé

des femmes enceintes au travail

Substances extrêmement Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

préoccupantes (SVHC) au-dessus de la limite réglementaire (> 0.1 % (M/M) Règlement CE N°

1907/2006 (REACH), Article 57).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

15.3 Autre information

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H et EUH citées dans les sections 2 et 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH032 En contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous http://www.wikipedia.org.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.